

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

1. Introduction et Champ d'Application

La présente Politique de traitement des données personnelles (la « Politique ») définit les modalités et les finalités de la collecte, du stockage, de l'utilisation et du transfert des données personnelles par le Territoire spécial financier et d'investissement « Tamchy » (« SFIT Tamchy ») via le Portail du résident (le « Portail »). La Politique précise également les droits des personnes concernées et les modalités de leur protection conformément au droit applicable.

La présente Politique s'applique à toutes les personnes physiques dont les données personnelles sont transmises via le Portail, y compris les utilisateurs, les demandeurs du statut de résident et les représentants des organisations résidentes.

La présente Politique est élaborée conformément à :

- la Loi n° 136 de la République kirghize du 19 juin 2025 « Sur le Territoire spécial financier et d'investissement Tamchy » (la « Loi SFIT ») ;
- le Règlement sur la protection des données personnelles de SFIT Tamchy (le « Règlement »), adopté en tant qu'acte de SFIT Tamchy ;
- les normes internationalement reconnues de protection des données, y compris les principes du Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD), de la Loi du DIFC sur la protection des données et du Règlement de l'ADGM sur la protection des données.

Résumé des droits principaux. La personne concernée a le droit d'accéder à ses données personnelles, d'exiger leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement et la portabilité, de s'opposer à certains types de traitement et de déposer des plaintes. Voir Section 8 pour plus de détails.

2. Opérateur des Données Personnelles

L'opérateur des données personnelles (détenteur/propriétaire) responsable du traitement de vos données personnelles est SFIT Tamchy (l'« Opérateur ») — le Territoire spécial financier et d'investissement « Tamchy », établi conformément à la Loi n° 136 de la République kirghize.

L'Opérateur désigne un Délégué à la protection des données (DPO) chargé de superviser le respect de la présente Politique et du Règlement.

3. Termes et Définitions Clés

Aux fins de la présente Politique, les termes ont la signification définie à l'Annexe A du Règlement de SFIT Tamchy sur la protection des données personnelles :

- **Données personnelles** — toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (personne concernée).
- **Traitement** — toute opération effectuée sur des données personnelles : collecte, enregistrement, stockage, modification, extraction, utilisation, divulgation, transfert, limitation, effacement ou destruction.
- **Personne concernée** — personne physique identifiée ou identifiable dont les données personnelles font l'objet d'un traitement.

- **Opérateur (responsable du traitement)** — la personne qui détermine les finalités et les moyens du traitement — SFIT Tamchy.
- **Sous-traitant** — personne qui traite les données personnelles pour le compte de l'Opérateur sur la base d'instructions documentées.
- **Consentement** — manifestation libre, spécifique, éclairée et univoque de la volonté de la personne concernée, exprimée par écrit, par voie électronique ou par un acte positif clair.
- **Violation de sécurité de données personnelles** — violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération accidentelle ou illicite, la divulgation ou l'accès non autorisés aux données personnelles.
- **Catégories particulières de données personnelles** — données révélant l'origine raciale ou ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les convictions religieuses, les données génétiques et biométriques, les données de santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.
- **Anonymisation** — traitement par lequel les éléments d'identification sont supprimés de sorte que les données ne puissent plus être rattachées à une personne concernée par des moyens raisonnables.
- **Résident** — personne morale enregistrée auprès de SFIT Tamchy et titulaire d'une licence pour exercer son activité.
- **Autorité étatique compétente** — l'Agence d'État pour la protection des données personnelles auprès du Cabinet des Ministres de la République kirghize (ou son successeur légal).
- **Loi SFIT** — Loi n° 136 de la République kirghize du 19 juin 2025 « Sur le Territoire spécial financier et d'investissement Tamchy ».
- **Règlement** — Règlement sur la protection des données personnelles de SFIT Tamchy, adopté en tant qu'acte de SFIT Tamchy.

4. Catégories de Personnes Concernées et de Données Collectées

4.1. Catégories de Personnes Concernées

- utilisateurs (visiteurs) du Portail ;
- demandeurs présentant des demandes de statut de résident via le Portail ;
- représentants des organisations résidentes existantes et potentielles ;
- employés et agents des organes de SFIT Tamchy interagissant avec le Portail.

4.2. Catégories de Données Personnelles

Données d'identification de base : nom, prénom, patronyme, date de naissance, adresse de résidence, numéro de téléphone, courriel. **Données des documents d'identité** : Numéro d'identification personnel (PIN), série et numéro de passeport, autorité et date de délivrance, lieu de naissance, nationalité. **Données d'entreprise** : dénomination de l'organisation et Numéro d'identification fiscale (NIF), siège social et adresse physique, fonction du représentant, coordonnées de l'organisation, coordonnées bancaires (lorsque requis à des fins contractuelles). **Données techniques** : adresse IP, identifiants d'appareil, type et version du navigateur, pages consultées, horaires d'accès et durée des sessions, cookies (voir Section 11).

L'Opérateur veille à ce que le volume de données collectées soit adéquat, pertinent et limité à ce qui est nécessaire aux finalités déclarées du traitement (principe de minimisation des données), conformément à la Règle 2.6.

4.3. Catégories Particulières de Données Personnelles

Les documents d'identité (par exemple, les passeports) peuvent contenir incidemment des données révélant l'origine raciale ou ethnique, la nationalité ou des données biométriques (photographies). Ces données relèvent des catégories particulières de données personnelles au titre de la Règle 2.10.

La collecte, l'accumulation, le stockage et l'utilisation de données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou relatives à la santé et aux préférences sexuelles, à seule fin d'identifier ces facteurs, sont interdits.

Lors du traitement de catégories particulières, l'Opérateur applique des mesures renforcées : ségrégation stricte des accès selon le principe du besoin d'en connaître, mesures de sécurité et de journalisation renforcées, évaluation documentée de la nécessité et de la proportionnalité, ainsi qu'une Analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) lorsque la Règle 5.8 l'exige.

5. Finalités du Traitement

L'Opérateur traite les données personnelles aux finalités suivantes :

- **Inscription et identification** — création de comptes utilisateurs, vérification de l'identité, gestion des droits d'accès au Portail.
- **Examen des demandes** — traitement et évaluation des demandes de statut de résident SFIT Tamchy.
- **Information** — notification des utilisateurs sur l'état des demandes, les évolutions réglementaires, les actualités et les mises à jour du Portail.
- **Assistance et support** — fourniture de conseils et réponse aux demandes et plaintes.
- **Exécution des obligations contractuelles** — exécution des obligations découlant des accords entre l'Opérateur et la personne concernée ou son organisation.
- **Analyse et amélioration** — statistiques et analyses d'utilisation du Portail visant à améliorer les services. Les données sont anonymisées lorsque cela est possible.
- **Conformité légale** — respect des obligations imposées par la législation de la République kirghize, la Loi SFIT et le Règlement.
- **Sécurité** — prévention de la fraude et garantie de la sécurité et de l'intégrité du Portail.

L'Opérateur n'utilise pas les données personnelles à des fins incompatibles avec celles pour lesquelles elles ont été initialement collectées, sauf en cas d'évaluation de compatibilité des finalités (Règle 2.5), de consentement supplémentaire ou de permission par le droit applicable.

6. Bases Juridiques du Traitement

L'Opérateur traite les données personnelles sur l'une ou plusieurs des bases juridiques suivantes, conformément à la Règle 2.3 :

- **Consentement** — la personne concernée a donné son consentement éclairé et explicite pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
- **Nécessité contractuelle** — le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à des mesures précontractuelles à la demande de la personne concernée.
- **Obligation légale** — le traitement est nécessaire au respect de la législation de la République kirghize, de la Loi SFIT ou du Règlement.

- **Intérêts légitimes** — le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts légitimes de l'Opérateur, sauf si ces intérêts sont supplantés par les droits fondamentaux de la personne concernée. L'Opérateur procède à une Évaluation des intérêts légitimes (LIA) conformément à la Règle 2.12.
- **Intérêts vitaux** — le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'un tiers.
- **Intérêt public** — le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt de SFIT Tamchy ou dans l'exercice de fonctions réglementaires.

Lorsque plusieurs bases juridiques s'appliquent à une même opération, l'Opérateur identifie et documente la base juridique principale. En cas de retrait du consentement et lorsqu'une autre base juridique existe (par exemple, la nécessité contractuelle ou l'obligation légale), l'Opérateur peut poursuivre le traitement sur cette base alternative en notifiant la personne concernée.

Le cadre normatif applicable comprend : la Constitution de la République kirghize ; la Loi n° 136 de la République kirghize du 19 juin 2025 « Sur SFIT Tamchy » ; le Règlement sur la protection des données personnelles de SFIT Tamchy ; les autres actes normatifs applicables.

7. Consentement

Lorsque la base juridique du traitement est le consentement (Règle 2.11) :

- le consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque ;
- il peut être exprimé par écrit, par voie électronique (avec une signature électronique conformément aux règles de SFIT Tamchy) ou par un acte positif clair (par exemple, en cochant une case lors de l'inscription au Portail) ;
- avant d'obtenir le consentement, l'Opérateur informe la personne concernée de la liste des données collectées, des bases et des finalités de la collecte et de l'utilisation, des possibilités de transfert à des tiers et des autres utilisations envisageables ;
- la personne concernée peut retirer son consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la licéité du traitement antérieur au retrait ;
- le retrait du consentement doit être aussi simple que son octroi — via le compte personnel sur le Portail ou via le Service d'assistance ;
- en cas de retrait du consentement et en l'absence d'autre base juridique, le traitement cesse et les données sont détruites dans les délais prévus à la Section 13 ;
- la charge de la preuve du consentement valide incombe à l'Opérateur (Règle 2.11, par. 72).

7.1. Traitement des Données des Mineurs

Le Portail est destiné aux utilisateurs majeurs (à partir de 18 ans). L'Opérateur ne collecte pas sciemment les données personnelles de personnes de moins de 18 ans.

Dans des cas exceptionnels où le traitement des données d'un mineur est nécessaire (par exemple, lorsque le mineur est bénéficiaire effectif ou membre de la famille mentionné dans une demande), le consentement doit être donné ou autorisé par la personne titulaire de l'autorité parentale. L'Opérateur applique des mesures renforcées conformément à la Règle 2.18 et à l'Annexe 6 du Règlement.

Si les données d'un mineur ont été collectées sans le consentement approprié, l'Opérateur les supprime sans retard injustifié.

8. Droits de la Personne Concernée

Conformément au droit applicable, au Règlement (Règle 4) et aux meilleures pratiques internationales, les personnes concernées disposent des droits suivants :

- **droit à l'information** — obtenir des informations claires et transparentes sur le traitement des données personnelles ;
- **droit d'accès** — obtenir confirmation du traitement et une copie de leurs données personnelles ;
- **droit de rectification** — exiger la correction de données inexacts ou incomplètes sans retard injustifié ;
- **droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)** — demander l'effacement des données qui ne sont plus nécessaires, lorsque le consentement a été retiré ou que le traitement est illicite ;
- **droit à la limitation (blocage) du traitement** — limiter le traitement dans certains cas. La limitation prend effet à la réception de la demande ;
- **droit à la portabilité** — recevoir les données personnelles dans un format structuré et lisible par machine et les transmettre à un autre responsable ;
- **droit d'opposition** — s'opposer au traitement fondé sur les intérêts légitimes ou l'intérêt public ;
- **droit relatif aux décisions automatisées** — ne pas faire l'objet de décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé, avec un droit d'intervention humaine et de contestation ;
- **droit d'être informé de la divulgation/du transfert** — être informé de tout transfert de données personnelles à des tiers, y compris des transferts internationaux ;
- **droit de déposer une plainte** — auprès de l'Opérateur, du Délégué à la protection des données, de l'autorité étatique compétente ou des organes de résolution des litiges de SFIT Tamchy (voir Section 18).

Pour exercer ces droits, contactez l'Opérateur ou le Délégué à la protection des données via le Portail ou par les autres moyens prévus dans les sections correspondantes de la présente Politique.

8.1. Délais de Réponse

- demandes d'accès et d'information — dans un délai de 7 jours calendaires, sous réserve des restrictions légales ;
- demandes de rectification — dans un délai de 7 jours calendaires ;
- limitation (blocage) — à compter de la réception de la demande ;
- autres demandes (portabilité, oppositions, garanties relatives aux décisions automatisées) — sans retard injustifié et au plus tard 30 jours calendaires ;
- en cas de refus — réponse écrite motivée dans un délai de 7 jours calendaires, indiquant les motifs.

Toutes les réponses sont fournies à titre gratuit.

9. Obligations de la Personne Concernée

- fournir des informations exactes et à jour ;
- présenter les documents contenant des données personnelles dans la mesure nécessaire aux finalités déclarées ;
- informer l'Opérateur dans les meilleurs délais de toute modification de ses données personnelles.

La fourniture d'informations inexactes ou trompeuses peut empêcher le traitement des demandes ou la fourniture des services du Portail.

10. Obligations de l'Opérateur

- traiter les données personnelles de manière licite, loyale et transparente ;
- collecter les données uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ;
- garantir la minimisation des données – pertinence et limitation à ce qui est nécessaire ;
- maintenir l'exactitude et l'actualité des données ;
- répondre aux demandes des personnes concernées dans les délais prévus à la clause 8.1 ;
- fournir aux personnes concernées un accès gratuit aux informations sur leurs propres données ;
- appliquer des mesures techniques et organisationnelles appropriées (Section 13) ;
- notifier les autorités compétentes et les personnes concernées affectées en cas de violation (clause 13.3) ;
- réaliser des analyses d'impact relatives à la protection des données pour les traitements à risque élevé (Section 15) ;
- tenir un Registre des traitements et des journaux des opérations conformément à la Règle 5.5 ;
- garantir la protection des données dès la conception et par défaut pour les traitements nouveaux ou substantiellement modifiés (Règle 5.7) ;
- veiller à ce que la liste des données personnelles corresponde aux finalités déclarées de la collecte ; toute extension à des finalités autres est interdite (Règle 2.6).

11. Cookies et Technologies de Suivi

Le Portail utilise des cookies et des technologies similaires pour assurer la fonctionnalité, l'analyse et l'amélioration de l'expérience utilisateur, conformément à l'Annexe 2 du Règlement.

Les catégories de cookies suivantes sont utilisées :

- **strictement nécessaires** – assurent la fonctionnalité du Portail : authentification, sécurité, gestion de session. Conservation : jusqu'à la fin de la session ou jusqu'à 12 mois ;
- **analytiques** – données anonymisées sur l'utilisation pour améliorer les performances du Portail. Conservation : jusqu'à 24 mois ;
- **fonctionnels** – préférences utilisateur (langue, options d'affichage). Conservation : jusqu'à 12 mois.

Les paramètres des cookies peuvent être gérés via les paramètres du navigateur ou le centre de gestion des cookies du Portail. La désactivation de certaines catégories peut limiter la fonctionnalité.

Le Portail n'utilise pas de cookies publicitaires ou marketing.

12. Transferts de Données et Transferts Internationaux

12.1. Destinataires Tiers

L'Opérateur peut transférer des données personnelles à :

- les organes de gouvernance et de régulation de SFIT Tamchy ;
- l'Agence d'État pour la protection des données personnelles et autres organes de l'État de la République kirghize (lorsque la loi l'exige) ;

- les prestataires de services informatiques et d'hébergement (en tant que sous-traitants sous contrat conformément à la Règle 5.9) ;
 - les conseillers professionnels (juridiques, d'audit, de conseil) sous obligations de confidentialité.
- L'Opérateur ne vend pas de données personnelles à des tiers.

12.2. Transferts Internationaux de Données

Lorsque les données personnelles sont transférées hors de la République kirghize ou de SFIT Tamchy, l'Opérateur garantit le respect de la Règle 8 :

- les transferts ne sont autorisés que sur autorisation prévue par le droit applicable et avec des garanties appropriées ;
- une Évaluation des risques de transfert (TRA) est réalisée pour chaque transfert ;
- le niveau adéquat de protection peut être établi par une décision d'adéquation, la participation à un instrument international (Convention 108+) ou l'évaluation propre de l'Opérateur ;
- lorsque le pays de destination n'assure pas un niveau adéquat de protection, des clauses contractuelles types, des règles d'entreprise contraignantes ou un consentement explicite sont utilisés.

Les personnes concernées peuvent demander des informations sur les garanties appliquées aux transferts internationaux en s'adressant au Délégué à la protection des données via le Portail.

13. Stockage, Sécurité et Notification des Violations

13.1. Durées de Conservation

Les données personnelles sont conservées pas plus longtemps que nécessaire aux finalités de la collecte, conformément au Calendrier de conservation documenté de l'Opérateur (Règle 10.3) :

- **données du compte utilisateur** — pendant la durée du compte et 3 ans après sa suppression ou la dernière activité ;
- **données des demandes de statut de résident** — pendant la durée de la résidence et 5 ans après sa cessation ;
- **enregistrements des communications** — 3 ans à compter du dernier contact ;
- **données analytiques et techniques** — jusqu'à 24 mois (anonymisées si possible) ;
- **données financières / bancaires** — pour les durées requises par la législation financière (au moins 5 ans).

À l'expiration de la durée de conservation et une fois la finalité atteinte, les données personnelles sont détruites de façon sécurisée dans un délai de 14 jours calendaires (Règle 10.2). La destruction est consignée dans un Procès-verbal de destruction (Règle 10.8). Le cas échéant, l'Opérateur peut anonymiser les données au lieu de les détruire (Règle 10.9).

13.2. Mesures de Sécurité

L'Opérateur applique des mesures techniques et organisationnelles conformément à la Règle 6 :

- chiffrement des données en transit (TLS 1.2 ou supérieur) et au repos (AES-256 ou équivalent) ;
- contrôle d'accès basé sur les rôles selon le principe du besoin d'en connaître ;
- évaluations régulières de la sécurité, tests de vulnérabilité et tests d'intrusion ;
- pare-feu, systèmes de détection d'intrusion et outils anti-malware ;
- sécurité physique des installations de stockage des données ;

- formation du personnel à la protection des données et à la sécurité de l'information ;
- obligations contractuelles de sécurité pour les sous-traitants externes ;
- journalisation, surveillance et traçabilité des accès ;
- sauvegardes, restauration et résilience ;
- destruction sécurisée des supports de données.

Les mesures de sécurité respectent les normes ISO/IEC 27001 et SOC 2 et sont auditées au moins une fois par an (Règle 6.14).

13.3. Notification des Violations

En cas de violation de sécurité de données personnelles, l'Opérateur, conformément à la Règle 7 :

- notifie l'autorité étatique compétente sans retard injustifié et au plus tard dans les 72 heures suivant la détection (Règle 7.8) ;
- notifie SFIT Tamchy des incidents critiques dans un délai de 24 heures (Règle 7.7) ;
- notifie les personnes concernées affectées en cas de risque élevé pour leurs droits et libertés (Règle 7.9) : nature de la violation, conséquences probables, mesures prises et recommandations pour atténuer le préjudice ;
- consigne la violation dans le Journal des incidents et le Registre des violations (Règle 7.10).

14. Décisions Automatisées et Profilage

L'Opérateur ne procède pas actuellement à des décisions automatisées ni à un profilage produisant des effets juridiques sur les personnes concernées.

En cas d'introduction d'un tel traitement, l'Opérateur garantira : une notification préalable conforme au principe de transparence, le droit à une intervention humaine significative et à contester la décision, une AIPD couvrant les systèmes automatisés et la tenue de journaux des décisions (Règle 9).

15. Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD)

L'Opérateur réalise une AIPD avant tout traitement susceptible d'engendrer un risque élevé (Règle 5.8) : traitements à grande échelle de catégories particulières, profilage systématique, recours à de nouvelles technologies, transferts internationaux de grands volumes. Les résultats de l'AIPD sont documentés et fournis sur demande à l'autorité étatique compétente et aux organes de gouvernance de SFIT Tamchy.

16. Données des Mineurs

Le Portail est destiné aux utilisateurs majeurs. L'Opérateur ne collecte pas sciemment les données de personnes de moins de 18 ans. Les modalités de traitement des données des mineurs dans les cas exceptionnels sont décrites à la clause 7.1.

17. Mise à Jour, Rectification et Suppression des Données

Les données inexactes, incomplètes ou traitées illicitement font l'objet de rectification, de blocage ou de suppression conformément à la Règle 4. Si les données personnelles ont été collectées en violation de la loi, la personne concernée peut exiger leur blocage ou leur destruction (Règles 4.6, 4.7). En cas de collecte illicite, l'Opérateur détruit les données et en informe la personne concernée.

Sur demande écrite, l'Opérateur fournit des informations sur l'existence et les finalités du traitement ; la base juridique et les méthodes ; les catégories de données ; les durées de conservation ; les droits de la personne concernée ; les destinataires ; et les transferts internationaux.

18. Plaintes et Résolution des Litiges

Si vous estimez que vos données personnelles sont traitées en violation de vos droits, vous pouvez déposer une plainte auprès :

- de l'Opérateur — via le Portail ou par tout autre moyen disponible ;
- du Délégué à la protection des données — via le Portail ;
- de l'Agence d'État pour la protection des données personnelles auprès du Cabinet des Ministres de la République kirghize ;
- du Centre international de résolution des litiges (ICDR) de SFIT Tamchy.

L'Opérateur accuse réception de la plainte dans un délai de 3 jours ouvrables et fournit une réponse substantielle dans un délai de 30 jours calendaires. Les personnes concernées peuvent également demander réparation des dommages et indemnisation du préjudice moral par voie judiciaire (Règle 4.11).

19. Modifications de la Présente Politique

L'Opérateur peut modifier la présente Politique pour refléter les évolutions législatives, du Règlement ou des opérations de traitement. Les modifications substantielles sont communiquées par publication sur le Portail avec un préavis d'au moins 14 jours calendaires et, si nécessaire, par notification aux utilisateurs enregistrés via le Portail.

La poursuite de l'utilisation du Portail après la date d'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation. Si les modifications substantielles affectent la base juridique du traitement, un nouveau consentement peut être sollicité. Toutes les versions de la Politique sont conservées dans un Journal des versions.

20. Loi Applicable et Juridiction

La présente Politique est un Acte de SFIT Tamchy et est régie par le droit applicable dans l'ordre suivant : (a) la Loi n° 136 de la République kirghize et autres actes normatifs kirghizes de force juridique supérieure ; (b) les Actes de SFIT Tamchy, y compris la présente Politique et le Règlement ; (c) le droit anglais dans la version adoptée par SFIT Tamchy conformément aux Règles d'application du droit anglais (AELR).

En cas de contradiction entre la présente Politique et le Règlement sur la protection des données personnelles, le Règlement prévaut. Les litiges sont résolus à l'ICDR de SFIT Tamchy ou devant les tribunaux compétents de la République kirghize, conformément au droit applicable.

21. Versions Linguistiques

La présente Politique est publiée en kirghize. Les traductions officielles dans d'autres langues sont publiées sur le Portail. En cas de divergence entre les versions, la version kirghize prévaut dans la mesure où elle ne contredit pas le droit applicable.

22. Contacts

Pour toute question, demande ou plainte concernant la présente Politique ou le traitement de vos données personnelles, veuillez nous contacter via le Service d'assistance du Portail.

© 2026 SFIT Tamchy. Tous droits réservés.